

PROCESSUS DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA DÉCISION DU 3^e MANDAT EN COTE D'IVOIRE

Sirabana COULIBALY

Département des Sciences de l'information et de Communication, Université Péléforo Gon
Coulibaly (Korhogo- Côte d'Ivoire).

sirabanacoulibaly@gmail.com

Résumé

Les élections présidentielles ivoiriennes de 2020 ont été marquées par le problème de décision auquel Alassane Ouattara était confronté après le décès de son dauphin ; Amadou Gon Coulibaly. Devrait-il respecter son engagement de renonciation à un troisième mandat ou le trahir ? Au final, le chef de l'Etat l'a trahi tout en communiquant sur sa décision. Cet article se propose d'étudier la dimension communicationnelle de ce problème de décision afin d'en saisir son enjeu. Pour atteindre cet objectif, nous avons convoqué la théorie de la décision que nous avons élargie à la communication politique. La recherche qualitative a été privilégiée par la collecte des données discursives numériques et analogiques. L'analyse des différentes données ont permis de comprendre que la communication autour de la décision du 3^{ème} mandat s'est construite autour du processus CPP (consultation- publication -publicisation) et son l'enjeu était la légitimation de la décision de candidature du chef de l'Etat Alassane Ouattara.

Mots-clés : Communication de décision politique, Problème de décision, publication, publicisation, rationalisation.

Abstrat

The Ivorian presidential elections of 2020 were marked by the decision problem that Alassane Ouattara was facing after the death of his dolphin; Amadou Gon Coulibaly. Should he honor his commitment to relinquish a third term or betray it? In the end, the head of state betrayed him while communicating about his decision. This article aims to study the communication dimension of this decision problem in order to understand its stake. To achieve this goal, we have summoned the theory of decision

which we have extended to political communication. Qualitative research has been privileged by the collection of digital and analog discursive data. The analysis of the various data made it possible to understand that the communication around the decision of the 3rd mandate was built around the CPP process (consultation-publication-publicization) and its stake was the legitimization of the decision of candidacy of the leader. of the State Alassane Ouattara.

Key words: Communication of political decision, Problem of decision, publication, publicization, rationalization.

Introduction

La démocratie au sens occidental du terme peine à s'appliquer en Afrique après soixante ans d'exercice. En effet, la vie politique dans la plupart des pays africains est caractérisée par des décisions politiques et constitutionnelles impopulaires, qui font de la démocratie africaine une « demogachie » (Y. Jeanclos, 2014, p.5). Sur le plan politique, l'on note avec récurrence des prises de pouvoir illégales par les armes. Selon Bernard Barbeau³⁸, le continent africain a enregistré plus de 200 coups d'états, depuis 1950. Malgré, les efforts de l'organisation continentale (UA) et supra continentale (ONU) pour les freiner ils se reproduisent avec les récents cas Tchadiens, Maliens et Guinéens. De plus, l'on assiste depuis le début des années 2000 à une variante des coups de force militaire. Cette mutation se manifeste par un jeu d'écriture³⁹, selon les écrivains T. Monémémbo V. Tadjou et E. Ebodé. Ce jeu d'écriture se matérialise par la modification des constitutions via la suppression de la limite d'âge, la suppression de la limitation des mandats, l'interprétation stratégique d'une disposition de la constitution ou la violation pure et simple de celle-ci. Ces pratiques constitutionnelles aboutissent à des candidatures et mandatures illégales et illégitimes au même titre que la prise de pouvoir

³⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147040/coups-etat-putsch-afrique-amerique-sud>, consulté le 07/09 /2021 à 11h 30.

³⁹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/11/halte-a-la-presidence-a-vie-en-afrique_6051806_3212.html, consulté le 25 septembre 2021 à 11h10mn.

par les armes. Cependant, à chaque fois qu'une candidature d'un chef d'Etat africain est controversée il fait appel à des éléments de langage pour la justifier.

En Côte d'Ivoire, la question d'une nouvelle candidature, d'Alassane Ouattara, pour l'élection présidentielle de 2020 alimenta le débat politique ivoirien dès l'entame de son second quinquennat en 2015. Cependant, la constitution de 2000 en son article 35 modifiée par celle de 2016 en son article 55⁴⁰ et révisée par la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020⁴¹ stipule que : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois »⁴¹. En plus, de cette disposition constitutionnelle, le président Ouattara, lors d'une communication devant les deux chambres du parlement ivoirien à Yamoussoukro le 5 mars 2020, prenait la décision suivante : « je voudrais, vous annoncer solennellement, que j'ai décidé de ne pas être candidat à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 et de transférer le pouvoir à une jeune génération »⁴². Mais, le 6 Août 2020, il prenait une seconde décision contradictoire. Cette seconde décision fut dénoncée par l'opposition fustigeant son inconstitutionnalité. Quant au leader du RHDP, il a communiqué autour de sa décision en avançant des éléments discursifs, lesquels, auraient occulté la question de l'inconstitutionnalité de sa décision, à première vue. Dès lors, comment le leader du RHDP a-t-il organisé sa communication pour rationaliser sa décision et quel était l'enjeu de son discours ?

Au regard de ce questionnement, nous postulons que la communication autour de la décision du leader du RHDP s'est structurée du processus CPP (de consultations – publication – publicisation), censurant la question de l'inconstitutionnalité de sa candidature de sa

⁴⁰ Article 55 de la constitution ivoirienne, in *Le journal officiel de la république de Côte d'Ivoire*, n°16, Mercredi 19 novembre 2016, 58^{ème} année, p.133., : Article 55. - Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois.

⁴¹ Loi constitutionnelle n°2020-348, in *le journal officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n°23, jeudi 19 mars 2020, 62^{ème} année, p.330.

⁴² <https://www.presidente.ci>

communication. Cette étude vise à montrer que le leader du RHDP, conscient des représentations négatives qu'auraient les populations vis-à-vis du 3^{ème} mandat a redéfini la situation autour du décès de son ex premier ministre via des éléments de langage comme « don de soi » ou la « nécessité de la cohésion sociale » et non sur le fondement constitutionnel de sa décision. La logique communicationnelle de cette démarche était de légitimer sa candidature en atténuant les effets néfastes d'une décision d'un 3^{ème} mandat de plus en plus reprouvée par la population, notamment la frange jeune.

Pour atteindre l'objectif susmentionné, les données obtenues ont permis d'organiser le travail en trois sections. La première section met en lumière le référent théorique et la stratégie méthodologique. La deuxième section présente et discute les données relatives au processus de communication pour rationaliser sa décision. La troisième met en évidence les logiques de la démarche discursive du président Ouattara.

1. Appareillage théorique et méthodologique

1.1. Appareillage théorique

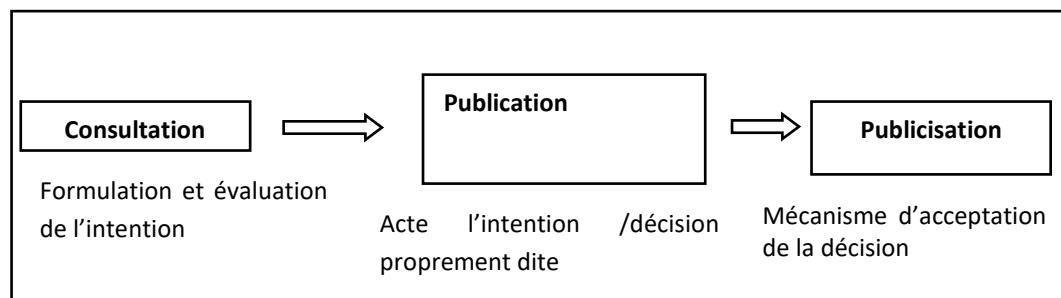
La situation soumise à l'étude est prise en charge par la théorie de la décision. La théorie de la décision permet « d'analyser méthodiquement la façon dont un acteur prend une décision lorsqu'elle est confrontée à l'incertitude » (K. Binmore, 1999, p.46). Elle donne surtout les moyens au décideur « de pouvoir justifier les propositions » retenues face à un problème de décision (R. Kast, 2002, p.7). En effet, c'est l'approche justification de la théorie de décision qui met en lumière le caractère communicationnel du décideur. Par ailleurs, cet aspect qui prend la pleine mesure de cette étude. La question de la justification met en jeu un double acteur : homo economicus et homo communicativus. C'est pourquoi, une attention est portée sur l'approche communicationnelle de la prise de décision. Certes, un effort important de théorisation du rôle de la communication dans le processus de prise de décision par les théoriciens de la décision a été fait, mais ils lui confèrent « *essentiellement une perspective fonctionnaliste* » (A. Saumie, 1990, p.77). L'approche de la

communication est plus instrumentale. Le processus part de la conversation à la communication de la décision. C'est pourquoi, l'élargissement du processus semble nécessaire surtout dans le domaine politique.

Le processus CPP ou communication de décision politique

Contrairement au processus classique de communication qui encadre une décision se situant à deux niveaux, la communication autour d'une décision politique instaure un processus à trois niveaux ou CPP. Il s'agit de la phase de consultation, publication et publicisation. Le processus CPP peut s'appréhender comme l'ensemble des actes de communication qui encadrent un problème de décision politique. Le schéma ci-dessous nous en donne un aperçu.

Figure 1 : le Processus CPP



Source : S. Coulibaly, 2021

Il constitue la première étape du processus de prise de décision politique. Le principal mode de communication est la conversation. Les acteurs de cette 1^{ère} séquence sont : le décideur politique, les conseillers, les courtisans, les membres influents de son organisation, des leaders d'opinion (proches du décideur), des chefs militaires, des guides religieux et traditionnels, les hommes de média.... En effet, un leader politique avisé se doit de prendre l'avis de ses conseillers sur l'incertitude d'une décision, les conséquences affectées au choix de son ensemble de décision mais également chercher à anticiper le comportement des adversaires. Cette opération rationnelle de coûts/avantages permet au décideur d'évaluer son intention qui se traduira en décision. La conversation permet de

modifier, corriger ou consolider l'intention formulée par le décideur politique. Cette première séquence dans le processus de décision politique revêt un caractère stratégique à travers le recours à la stratégie du ballon d'essai. En effet, selon E. Neveu (2012, p.14) c'est un :

Procédé qui consiste à évoquer publiquement un possible réforme, un changement de cap. Mais la déclaration sera formulée sur un mode en mineur (comme une incidente au détour d'une déclaration avec des conditionnels), soit le ballon est lancé par une autorité (ministre, responsables de second rang) qu'il est possible de faire démentir par un dirigeant plus important. Si le propos, suscite un tollé, il sera ramené à une maladresse ou à l'évocation d'un scénario qui n'est pas à l'ordre du jour.

Cette stratégie consiste non seulement à orienter le choix final de l'agent politique mais également à mesurer les effets de la probable décision sur l'opinion publique. Le ballon d'essai est pris en charge par des cadres du parti, des mouvements de soutien, des agitateurs politiques, des médias militants, des cybers activistes. A cet effet, les actions de communication hors médias telles que les meetings, les marches de soutien, les conférences sont entreprises.

La publication

Après la consultation, le décideur valide son intention par un acte, la décision. En d'autres termes, le décideur procède à la publication du choix issu de son ensemble de décision. La publication ou communication de la décision est un acte d'information. L'espace où les canaux choisis pour publier la décision sont tributaires du statut du décideur. La décision politique peut être publiée via les médias, notamment ceux de l'Etat ou par le truchement d'une cérémonie politique ou d'une allocution. Lors de la publication de la décision, le décideur évoque de façon sommaire les arguments qui ont présidé au choix d'une option au détriment d'une autre. Les acteurs de la publication sont fonction du caractère et de l'importance de la décision. Les arguments évoqués par l'agent lors de la publication seront les axes de la phase de publicisation.

La publicisation

La communication, se révèle comme la vitrine des problèmes de décision par leur installation dans l'espace public. C'est ce phénomène que Jacques Gerstlé désigne par le concept de publicisation. Pour J. Gerstlé (2008, p.12), la publicisation d'un problème, c'est

son installation dans l'agenda public du groupe qui passe par l'exercice d'opérations de communication (conversation, discussion, réunion, manifestation, etc.) par lesquelles le groupe des « entrepreneurs » originels fait connaître et admettre le caractère problématique de la situation existante.

La publicisation est une démarche stratégique de prise de conscience d'un problème de décision par un décideur en usant des armements communicationnels selon E. Neveu., à destination de l'opinion publique. Il s'agit pour le décideur de circonvenir l'opinion par l'amplification médiatisée de la décision et des actions terrain telles que les manifestations ou les prises de position de certains leaders d'opinion.

Après avoir clarifié la théorie qui guide cette étude, nous explicitons ci-après les axes stratégiques de l'approche méthodologique utilisée.

1.2. Approche méthodologique

Dans le cadre de cette étude, l'accent a été mis sur la recherche qualitative. Le choix de cette typologie de recherche se justifie par le fait que l'étude porte essentiellement sur des données qualitatives. Le terrain de recherche est composé de sites internet et de la plateforme de communication Twitter. Il a permis la constitution d'un corpus de six (06) actes de langage du chef de l'Etat ivoirien. Les différentes données ainsi que les sources sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Éléments d'analyse

N°	Actes de discours	Sources	Totaux
1	Allocutions	https://www.presidence.ci/	02
2	Interview	https://www.lemonde.fr/afrique	01
	Vidéo	https://www.youtube.com	01
3	Tweet	@AOuattara_PRCI	02
			06

Source : S. Coulibaly, 2021.

Le critère qui a présidé au choix des données ci-dessus et qu'elles font référence à la décision de candidature du décideur Ouattara. Ainsi, les informations recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Pour L. Bardin (1977, p.43) l'analyse de contenu est :

Un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés.

En effet, le support de l'analyse de contenu est le discours produit dans un processus de communication. Cette technique permet de dégager la signification du discours produit par Ouattara dans le processus de communication engagé autour de son problème de décision.

2. Problème de décision de Alassane Ouattara et processus de communication

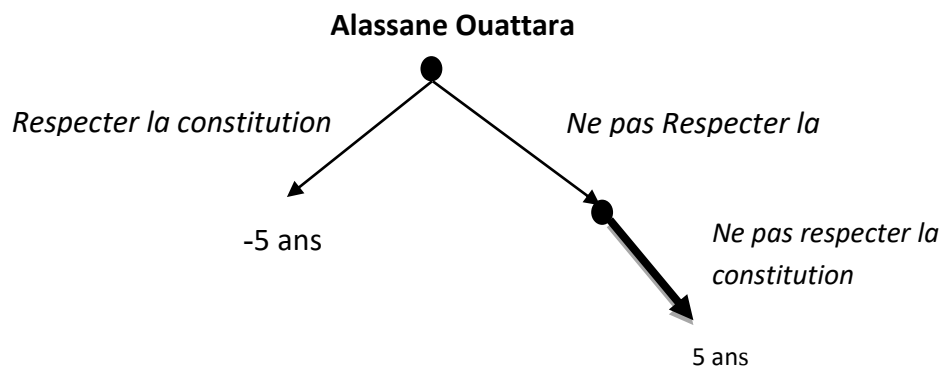
La situation du chef de l'Etat ivoirien en juillet 2020 cadre avec la situation que les théoriciens de la décision conceptualisent sous le vocable de problème de décision. Un problème de décision survient quand le décideur est face à une situation inhabituelle et s'interroge sur le choix rationnel à faire pour maximiser ses gains. En effet, le décès de Amadou Gon Coulibaly⁴³ en juillet 2020 a mis le président ivoirien face à un problème de décision.

⁴³ Ex premier Ministre ivoirien. Il fut désigné par le RHDP, parti de Alassane Ouattara,

2.1. De l'incertain au choix de l'inconstitutionnalité

Le renoncement d'Alassane Ouattara à une 3^{ème} mandature devant l'assemblée nationale fut traduit en acte par la désignation d'Amadou Gon Coulibaly le 12 Mars 2020 comme candidat de la mouvance présidentielle à la compétition électorale du 31 octobre 2020. Cependant, Le vœu du RHDP de faire d'Amadou Gon Coulibaly le futur président de la République a été interrompu par un événement imprévu, son décès le 08 juillet 2020. Cette situation a mis le RHDP en l'occurrence, Alassane Ouattara dans un problème de décision. Devrait-il « respecter la constitution » ou « ne pas la respecter » ? L'arbre de décision ci-dessous élucide la décision du chef d'Etat ivoirien.

Figure 1 : *Arbre de décision de Ouattara*



Source : S. Coulibaly, 2021

L'arbre de décision nous informe que Ouattara face à ce problème disposait dans son ensemble de décisions possibles, deux options (Respecter la constitution ; Ne pas respecter la constitution). S'il décidait de se déplacer à gauche cela signifiait qu'il optait pour le respect de la constitution. Ce choix respectait sa précédente décision qui avait été prise devant le parlement en mars 2020. Cette option respectait la constitution qui limite les mandats présidentiels à deux (02). Le paiement de cette option était de -5, c'est-à-dire cinq années de gouvernance pour autre acteur politique. La conséquence de ce choix serait l'alternance au pouvoir.

comme candidat aux élections présidentielles de 2020. Il décéda en juillet 2020.

Au cas où il décidait de se déplacer à droite, en optant pour *ne pas respecter la constitution*, cette option prendrait le contre-pied de sa déclaration devant le sénat. Par ailleurs, le gain de cette option serait la conservation du pouvoir d'Etat pendant 5 ans. La conséquence associée à ce choix serait la violence électorale d'une part et d'autre part la déconstruction de l'image du supposé démocrate qui a prévalu après son discours devant les parlementaires. L'arbre de décision nous renseigne également qu'Alassane Ouattara, au final, s'est déplacé à droite (représenter par la seconde branche plus épaisse) en prenant la décision de *Ne pas respecter la constitution*, donc de se présenter pour un 3^{ème} mandat. On peut résumer le problème de décision dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Formalisation du Problème de décision d'Ouattara

Éléments	Réponses
Agent	Alassane Ouattara
Ensemble de décisions	Respecter la constitution, ne pas respecter la constitution
Incertitude	Préservation de ses intérêts, réaction du peuple et de l'opposition
Décision	Ne pas respecter la constitution
Conséquences	Violences électorales, pertes en vies humaines
Païement	5 ans de pouvoir

Source : S. Coulibaly, 2021

Au même titre que l'arbre de décision, le tableau met en exergue les attributs d'un problème de décision, notamment les incertitudes auxquelles Ouattara devrait faire face telles que : trouver un successeur qui préserverait au mieux ses intérêts. Toutefois, face aux nombreuses voix qui s'élevaient contre la décision, Ouattara décida de rationaliser sa décision en l'encadrant par la communication.

2.3. Le processus CPP autour de la décision de candidature d'Alassane Ouattara

La question de l'inconstitutionnalité des candidatures n'est pas typique à la Côte d'Ivoire. On peut citer le Togo (2002 et 2015), le Gabon (2003), le Tchad (2005), l'Ouganda (2005), le Cameroun (2008), l'Algérie (2008), Djibouti (2010), le Zimbabwe (2013), le Burundi (2015), le Congo (2015), le Rwanda (2015), les Comores (2018), la Guinée (2020). Dans ces différents pays, les candidatures des chefs d'états en exercice sont possibles grâce au retrait des restrictions constitutionnelles qui permettraient l'alternance au pouvoir. Toutefois ces candidatures, sont encadrées par un processus de mise en scène où le chef de l'Etat candidat est présenté comme l'être providentiel. C'est le cas au Cameroun où la candidature du président Biya est régulièrement présentée, selon Manga J. M. (2018, p.158) comme « un appel » du peuple. Qu'en est-il du processus de communication autour de la candidature du président Ouattara ? À première vue, La communication autour de la candidature d'Alassane Ouattara s'est construite autour des phases de consultation, publication et publicisation (CPP).

Consulter pour décider

La phase de consultation au RHDP fut menée indirectement et officiellement par les collaborateurs du décideur principal à savoir Adama Bictogo⁴⁴ Kouassi Adjoumani⁴⁵. Bictogo s'est chargé de consulter les structures du parti d'Alassane Ouattara entre les 21 et 29 juillet 2020. L'objectif de ces différentes interactions était de jauger l'intention d'une prise de décision en fonction d'un nouveau mandat du Chef de l'Etat Ouattara auprès des militants. Le storytelling d'une décision en faveur d'un autre mandat présidentiel se formulait par Adama Bictogo dans les lignes du magazine Jeune Afrique en ces termes : « dès que le drame (la mort de gon, ndlr) est arrivé, la majorité des militants s'est retourné vers le président Alassane Ouattara. Il est notre solution. Et je le lui ai exprimé »

⁴⁴ Directeur exécutif du RHDP, parti présidentiel.

⁴⁵ Actuel ministre de l'agriculture et porte-parole du RHDP.

(B. Roger, juillet 2020). Quant à Kouassi Adjoumani toujours dans les colonnes de Jeune Afrique, il se veut plus précis sur le choix à faire à travers une lettre incitative à Ouattara : « il n’y a que vous qui puissiez combler ce grand vide. Il n’y a que votre candidature qui puisse à nouveau rassembler toute la grande famille du RHDP. Il n’y a que vous et vous seul pour garantir la sécurité, la stabilité et la paix chères à la Côte d’Ivoire et aux ivoiriens ». L’option d’une nouvelle candidature sera soutenue également par les élus et les mouvements de soutien, lors des échanges avec Adama Bictogo. À propos, Fregbo Mesmin, porte-parole des sénateurs déclarait que « le groupe parlementaire du RHDP (GP-RHDP) prie avec insistance, le président Alassane Ouattara, président du RHDP de faire, un nouveau sacrifice d’être le porte étendard du RHDP et de le conduire à la victoire présidentielle à l’élection présidentielle de 2020 ». Cette phase de consultation s’est achevée par un conseil politique le 29 juillet 2020 dont l’unique ordre du jour était d’inviter Ouattara à choisir l’option « Ne pas respecter la constitution », c’est à dire se présenter pour une autre mandature.

La Publication de la décision

La phase de la publication de la décision ou la communication de la décision intervient à la suite de la consultation. En effet, après avoir écouté et échangé avec les différents acteurs, le décideur Ouattara a consolidé son intention de « *Ne pas respecter la constitution* ». Il publia sa décision lors d’une allocution radio- télévisée le 6 Aout 2020 (veille de l’indépendance de la Côte d’Ivoire) par le canal de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI). Cette décision intervient après une analyse de l’ensemble des conséquences possibles, la relation entre la décision, les conséquences et les aléas. (R. Kast, 2002, p.24). L’une des conséquences majeures de cette décision fut les protestations violentes dans le pays pour dénoncer cette violation de la constitution. Pour juguler cette crise pré-électorale, le chef de l’Etat ivoirien décida personnellement de rechercher l’adhésion populaire.

La publicisation de la décision de candidature

Alassane Ouattara a mis au centre de la phase de publicisation de sa décision, le discours dont les axes étaient la constitutionnalité de la date des élections, le don de soi, l'être providentiel etc. La décision de se représenter a polarisé et consolidé le factionnalisme politique ivoirien. D'un côté, le camp présidentiel qui soutient la constitutionnalité de la décision de son leader par une interprétation stratégique de la constitution comme c'est le cas dans la plupart des pays africains confrontés à ce genre de problème. En effet, pour le RHDP la nouvelle constitution consacre une 3^{ème} république avec de nouvelles institutions comme le Sénat. Dès lors, le « compteur des mandats présidentiels est remis à zéro ». D'ailleurs, une formule fut consacrée à savoir celle du « 1^{er} mandat de la 3^{ème} république ». De l'autre côté, l'opposition soutient l'inconstitutionnalité de cette décision, la considérant comme une énième violation de la loi fondamentale. En effet ; l'opposition estimait que la limitation des mandats à deux est une disposition constitutionnelle datant de 2000 et incluse dans celle de 2016 en son article 55. Quant à Alassane Ouattara, il a ignoré la question de la constitutionnalité ou de l'inconstitutionnalité de sa décision, il a plutôt centré son discours quatre axes.

L'axe La constitutionnalité de la date des élections.

Le chef de l'état ivoirien dans sa stratégie discursive s'est plutôt appesanti sur la date des élections en lieu et place de la supposée inconstitutionnalité de sa candidature. En effet, Alassane Ouattara a estimé que la date du 31 octobre 2020 était constitutionnelle. Pour lui, la constitution exige la tenue des élections présidentielles chaque le 4^{ème} dimanche du mois d'octobre, chaque cinq ans.

La rhétorique « du don de soi »

Alassane Ouattara présenta sa candidature comme celle du « sacrifice », un don pour les Ivoiriens. En effet, cette candidature aux yeux de Ouattara est un sacrifice dans la mesure où il avait indiqué quelques mois son retrait de la concurrence présidentielle. Il note sous la plume de G. Youenn et C. Yassin (aout dans les, ceci : « il était difficile, dans ce

calendrier très serré de quatre semaines, d'organiser des primaires pour désigner un candidat de substitution qui fasse l'unanimité au sein du parti »⁴⁶. Le « sacrifice » est donc justifié par le manque d'un leader à sa dimension ou à celle de son ex premier ministre, capable de mener le RHDP à la victoire. Pour Alassane Ouattara, sa candidature est une « candidature d'urgence nationale » et une « candidature de cas de force majeure ». Cette rhétorique est également reprise par le président français Emmanuel Macron qui note que son homologue « *s'est présenté par devoir* »⁴⁷ alors « qu'il ne le voulait pas »⁴⁸.

L'axe de l'homme providentiel

Le leader du RHDP se considère comme l'acteur politique à même de garantir la paix sociale et l'unité du pays. Il se projette également comme « un père » capable de rassembler « les enfants d'une nation » en proie à la division et au désordre social provoqué par les opposants. À cela, il avance également un argument identitaire présentant ses adversaires, notamment Henri Konan Bédié comme un xénophobe ou un « ivoiritaire » à qui on « ne peut confier le pays ». D'ailleurs, lors d'une interview, Alassane Ouattara note en substance : « je tiens à mon aura mais voulez-vous que j'abandonne mon pays à ces ivoiritaires (...), ces gens qui ont dilapidé les ressources de la Côte d'Ivoire pendant des décennies ? J'avais une obligation citoyenne et personnelle d'être candidat »⁴⁹. Le recours à l'argument identitaire par Ouattara semble satisfaire deux objectifs. En premier lieu, il vise à resserrer et consolider les bases militantes en vue d'une adhésion massive à la décision de candidature. En second lieu, son ambition est d'inviter les militants de l'opposition à le soutenir en restant inactif c'est-à-dire en évitant toutes les actions qui peuvent entraver la

⁴⁶ Gourlay y. et CIYOW Y, (2020), « Côte d'Ivoire : l'investiture d'Alassane Ouattara pour briguer un troisième mandat suscite des violences dans le pays », https://www.lemonde.fr/afrique/article/6049670_3212.html, visité le 18 /05/2021 à 11h 14.

⁴⁷ Source : interview accordée au Magazine *Jeune Afrique*, le 16 novembre 2020.

⁴⁸ Idem

⁴⁹ Idem

décision du 3^{ème} mandat en rappelant aux militants de l'opposition que la paix demeure le bien collectif.

L'axe de l'agent de développement

Le chef de l'Etat ivoirien se considère surtout comme un véritable agent de développement. La démarche du leader du RHDP laisse percevoir une approche comparatiste au père de la Côte d'Ivoire moderne, Felix Houphouët Boigny. En effet, les soutiens de l'actuel pouvoir ivoirien conçoivent que Ouattara a fait plus en termes développement en une décennie que les quatre (4) décennies de gouvernance du PDCI-RDA. Ouattara estime que ces adversaires politiques sont incapables de pérenniser ses actions de développement. Dès lors, Il revient aux ivoiriens de faire le choix des acteurs de développement face aux ennemis du progrès. Au regard du contenu discursif qui encadra la décision de candidature du président Ouattara, on relève une censure de la question de l'inconstitutionnalité de son discours.

3. Enjeux du discours de Ouattara encadrant sa décision de candidature

Selon R. Kast. ; L'utilité de la théorie de la décision ne consiste pas seulement à faire des choix rationnels mais également à les justifier. En effet, l'objet de cette théorie tel qu'énoncé par cet auteur cadre également avec l'approche psychologique de la rationalisation qui la conçoit comme la justification a posteriori d'un sujet d'un acte présentant un aspect qui pose problème. Ce référentiel théorique, permet de déterminer deux enjeux essentiels : L'un communicationnel et l'autre stratégique.

3.1. Enjeu de légitimation de la décision de candidature

Les éléments de langage relevés dans le discours d'Ouattara prouvent une censure de la question de la constitutionnalité de sa candidature. En effet, l'évocation de la constitution est réduite à la tenue des élections. Cette censure de son discours prouve que le décideur était conscient de l'inconstitutionnalité de son acte. Toutefois, pour éviter que son action s'apparente à un coup d'état constitutionnel, le chef de l'Etat

s'est évertué à construire un discours stratégique autour des différents axes mentionnés dans la section consacrée au processus de communication surtout en le centrant sur « le décès de son ex-premier ministre » en remplaçant l'illégal par l'émotionnel. En plus d'être un discours de justification la démarche communicationnelle du président Ouattara visait à légitimer sa décision pour atténuer les effets négatifs d'un troisième mandat dans un contexte africain où les populations aspirent de plus en plus à l'alternance des élites au pouvoir. En effet, la légitimation selon P. Aldrin et N. Hubé (2017 :28) est l'ensemble des « Mécanismes matériels et symboliques qu'utilisent les détenteurs du pouvoir et visant à rendre ce dernier acceptable, voire souhaitable, aux yeux des gouvernés ». Cette quête de légitimité par les décideurs prend tout son sens au niveau de la dernière phase de publicisation où tous les efforts de communication sont consentis pour susciter l'intérêt du peuple pour la décision prise. Toutefois, au-delà de cet enjeu de communication, l'ambition de maximisation de l'intérêt personnel au regard de l'incertain a présidé le comportement de Alassane Ouattara et son Camp.

3.2. Maximisation de l'intérêt personnel

La rationalité est un principe fondamental de la théorie de la décision. Elle suppose que les acteurs sont rationnels et privilégient leurs intérêts personnels. En effet, la recherche de l'intérêt personnel devient plus perceptible dans un environnement incertain. Dans le cadre de cette étude, le décideur Ouattara était confronté à deux incertitudes. La première était de trouver un dauphin capable de remporter l'élection face à l'opposition. La seconde résidait au choix d'un acteur qui pourrait sauvegarder ses intérêts au cas où il ne présiderait pas le pays. Son choix de se représenter pour une nouvelle mandature est la preuve que les avantages de « ne pas respecter la constitution » étaient au-dessus de ceux qui rentraient dans le cadre du respect de la constitution. Le comportement du leader du RHDP et la publicisation de candidature avaient une seule finalité : la maximisation de l'intérêt personnel. En

d'autres termes, la conservation du pouvoir était l'enjeu stratégique de la communication qui s'était déployée autour la candidature du chef de l'Etat.

Conclusion

Le chef de l'Etat Ivoirien, Alassane Ouattara à la mort de son dauphin putatif Amadou Gon Coulibaly fut confronté à un problème décision. Il avait dans son ensemble de décision deux choix ; « respecter la constitution » ou « ne pas respecter la constitution ». Au final, le président ivoirien a opté pour la 2nde décision en se présentant pour un 3^{ème} mandat. Cette décision en faveur d'une nouvelle mandature a été encadrée par la communication. Cette étude a consisté à montrer que le leader du RHDP, conscient des représentations négatives qu'auraient les populations vis-à-vis du 3^{ème} mandat a redéfini la situation autour de certains axes et en censurant la question de l'inconstitutionnalité de sa décision de son discours. Pour y arriver la théorie de la décision élargie à la communication politique a été convoquée. Cet élargissement a permis la conceptualisation du processus CPP, processus de communication construit en trois phases à savoir la consultation, la publication la publicisation (CPP). En somme, le recours au processus CPP a permis de comprendre que la communication d'Alassane Ouattara autour du 3^{ème} mandat a été calquée sur ce processus. Aussi, la communication du Président Ouattara a pris en compte certains éléments de langage tels que le don de soi, la constitutionnalité de la date des élections etc. L'enjeu de cette communication était la légitimation de sa décision et la maximisation de l'intérêt personnel. La candidature de Alassane Ouattara pour un troisième mandat fut rationnelle pour lui mais irrationnel collectivement vu les violences engendrées par cette candidature.

Références bibliographiques

- Aldrin P. et hube N., 2017 : *Introduction à la communication politique*, Paris, Deboeck supérieur.
- Bardin L., 1977 : *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.

- Benjamin R., 2015 : « candidature de Ouattara à un troisième mandat : les appels pressants se multiplient au RHDP », in [http : www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), consulté le 24/04/2021 à 11h31
- Berline N. et al., 2006 : *Théorie des jeux. Introduction à la théorie des jeux répétés*, Paris, Ellipses.
- Binmore K., 1999 : *Jeux et théorie des jeux*, Bruxelles, De boeck et Larcier.
- Charaudeau P. et Maingueneau P., 2002 : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Cyert R. M. et March J. G., 1970 : *Processus de prise de décision dans l'entreprise*, Paris, Dunod.
- Cyprien K., 2020 : « présidentielle 2020. Les élus sollicitent Alassane Ouattara pour un troisième mandat », [http// : www.abaidjan.net](http://www.abaidjan.net), visité le 24 /04/2021 à 11h 45mn.
- Gerstle J., PIAR C., 2008 : *La communication politique*, Paris, Amand Colin, 2^e Édition.
- Gingras A-M., 2006 : *Médias et démocratie*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gourlay y. et Ciyow Y., 2020 : « Côte d'Ivoire : l'investiture d'Alassane Ouattara pour briguer un troisième mandat suscite des violences dans le pays », https://www.lemonde.fr/afrique/article/6049670_3212.html, visité le 18 /05/2021 à 11h 14.
- Guerrien B., 2003 : *Dictionnaire d'analyse économique. Microéconomie, macroéconomie théorie des jeux, etc.*, Paris, La Découverte, 3^e Édition.
- Habermas J., 1978 : *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- <https://www.youtube.com>; « Présidentielle 2020 : Le candidat Alassane Ouattara a voté au Lycée Sainte Marie de Cocody » 25 /09/2021 à 11h 50.
- Kast R., 1992 : *La théorie de la décision*, Paris, La découverte.
- Manga J. M., 2018 : « Appels et contre-appels du « peuple » à la candidature de paul biya : affrontement préélectoral, tensions hégémoniques et lutte pour l'alternance politique

- au cameroun », In *politique africaine*, vol. 2, n° 150, Paris, Karthala, pp.139-160.
- Mintzberg H., Raisinghani D. et Theoret A., 1976 : « the structure of 'unstructure' decision processes », *Administration Science Quaterly*, volume 21, n°2, pp 75-246.
- Neveu E., 2012 : *Les mots de la communication politique*, Paris, Presses Universitaires du Mirail.
- Saumier A., 1990 : « Perspective communicationnelle de la prise de décision organisationnelle », *Communication. Information, médias, théories*, volume 11, n°1, pp. 77 -113.
- Schiffrin D., 1994: *Approache to discourse*, oxford, blackxell.